

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

LN/CJ n° 2017/01

Objet de la délibération :Inondations rue des Piqueurs de
Grés :Demande de subvention auprès du
Département**NOMBRE DE CONSEILLERS**En exercice : **29**

Présents : 19

Pouvoirs : 06

Votants : 25

Date de la convocation :
04/07/2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 juillet à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Présents :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
Françoise RAMOND, Guy DAVID, François BELHOMME, Jacques MATHIAU, Jean-Paul MARCHAND, Martine GAUTIER, Jean JOSEPH, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Claudine BROUSSEAU, Franck DUCOUTUMANY, Flavien BLANCHARD (arrivé à 20h45), Arnaud BEAUFORT, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Roland HAMARD.

Excusés :

Béatrice BONVIN, Pouvoir Guy DAVID
Danièle BOMMER, Pouvoir Martine GAUTIER
Chantal BREVIER, Pouvoir Claudine BROUSSEAU
Bruno ESTAMPE, Pouvoir Isabelle MARCHAND
Nathalie VAN CAPPEL, Pouvoir Roland HAMARD
Eric ROYNEL, Pouvoir François BELHOMME
Lydie QUAGLIARELLA
Didier PHILIPPE,
Cendrine CHERGUI
Sébastien RITTNER

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

Monsieur Jacques MATHIAU, Adjoint aux travaux informe que dans le cadre du dispositif « inondations 2016 » adopté par l'Assemblée départementale du 17/10/2016 suite aux conséquences des inondations des mois de mai et juin 2016, le Département a voté une enveloppe exceptionnelle de 500 000 €.

La commune a adressé au Conseil départemental une demande d'aide pour la consolidation de la rue des Piqueurs de Grés.

Le coût des travaux est d'un montant estimatif de 304 915 € H.T. et la subvention proposée est de 76 229 €, soit 25 % de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	
Travaux	304 915 €
TOTAL	304 915 €

RECETTES	
SUBVENTION 25 %	76 229 €
Autofinancement 75 %	228 686 €
TOTAL	304 915 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- APPROUVE le plan de financement
- et AUTORISE Madame le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental à hauteur de 25 %.

Fait et délibéré à Epernon, le 10 juillet 2017



Le Maire,
F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20170710-D2017_07_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2017

Publication : 13/07/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du
et publié le

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.